

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mars 2018

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-deux mars deux mille dix-huit, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

ACCORD-CADRE A  
BONS DE  
COMMANDE, EN  
APPEL D'OFFRES  
OUVERT, RELATIF A  
LA MAINTENANCE  
DES  
INSTALLATIONS DE  
SECURITE INCENDIE  
- AUTORISATION  
DONNEE AU MAIRE  
D'ENGAGER LA  
PROCEDURE DE  
CONSULTATION ET  
DE SIGNER  
L'ACCORD-CADRE.

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE (à partir de 20h11), Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER,

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel BENHAROUS par Madeline DA SILVA, Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Camille FALQUE par Patrick CARROUER (jusqu'à 20h11), Narcisse-NGAKA par Arnold BAC, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU par Guillaume LAFEUILLE, Irina SCHAPIRA par Christian LAGRANGE, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Jean DESLANDES, Marie-Geneviève LENTAIGNE par Mathieu AGOSTINI.

#### ABSENTS :

Christophe RINGUET.

#### SECRETAIRE :

Liliane GAUDUBOIS

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20180328-D40-18-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018**

**OBJET : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE, EN APPEL D'OFFRES OUVERT, RELATIF A LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SECURITE INCENDIE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER LA PROCEDURE DE CONSULTATION ET DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.**

**LE CONSEIL,**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Ville des Lilas, suite à une redéfinition plus précise des besoins, d'élaborer un accord-cadre, de type à bons de commande, relatif à la maintenance des installations de sécurité incendie, d'allotir cet accord-cadre en 2 lots et d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour procéder au lancement de cet accord-cadre de sécurité incendie,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit être autorisé par le Conseil municipal à engager une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer le futur accord-cadre,

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure et à signer le futur accord-cadre, de type à bons de commande, relatif à la maintenance des installations de sécurité incendie, avec les entreprises qui seront désignées par la Commission d'appel d'offres au terme de la consultation.

**ARTICLE 2 :** **DIT** que cet accord-cadre fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

**ARTICLE 3 :** **DIT** que cet accord-cadre sera conclu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée d'un an et qu'il pourra faire l'objet d'une tacite reconduction pour trois nouvelles périodes d'un an, sans toutefois que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

**ARTICLE 4 :** **DIT** que cet accord-cadre sera composé des deux lots suivants, qui seront attribués séparément :

- Lot 1 : maintenance des extincteurs, plans de sécurité, signalétique, bacs à sable, et démonstration sur site de manipulation d'un extincteur.

Lot 2 : maintenance des autres moyens de secours contre l'incendie, notamment : SSI, désenfumage, RIA, portes coupe-feu.

**ARTICLE 5 :** DIT que le montant global de l'accord-cadre, pour les 2 lots et pour sa durée totale, est donc estimé à 360 000 € HT soit 432 000 € TTC (TVA à 20%), et décomposé comme suit :

- Lot 1 : maintenance des extincteurs, plans de sécurité, signalétique, bacs à sable, et démonstration sur site de manipulation d'un extincteur.
  - Part forfaitaire annuelle, correspondant à la maintenance préventive, estimée à 15 000 € HT,
  - Part hors forfait à bons de commande, correspondant à la maintenance corrective, sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel fixé à 15 000 € HT.
  
- Lot 2 : maintenance des autres moyens de secours contre l'incendie, notamment : SSI, désenfumage, RIA, portes coupe-feu....
  - Part forfaitaire annuelle, correspondant à la maintenance préventive, estimée à 20 000 € HT
  - Part hors forfait à bons de commande, correspondant à la maintenance corrective, sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel fixé à 40 000 € HT.

**ARTICLE 6 :** DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts aux budgets de la Ville des exercices concernés par le présent accord-cadre, en section de fonctionnement ou d'investissement suivant la nature des prestations.

**ARTICLE 7 :** DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

  
Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **30 MARS 2018**
- et de son affichage le **05 AVR. 2018**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

**34 Voix pour**

**Voix contre**

**Abstentions**

**NPPV**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20180328-D40-18-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

